

Image not found or type unknown



Usufruit ou pleine propriété

Par **jerbic**, le **22/06/2016** à **20:56**

Mon père est décédé en Decembre 2016 à 81 ans, ma mere 77 ans doit choisir entre l'usufruit et 1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit (puisqu'ils s'etaient fait donation au dernier vivant). (Biens du couple = 1 Maison + liquidités)

Nous sommes 3 enfants, et proche de notre mère, mais nous voudrions choisir avec elle la meilleure solution pour payer le moins de droits de succession a son décès à elle.

1/ Usufruit ?

2/ 1/4 en PP et 3/4 en Usufruit ?

3/ envisager des placements et/ou donation

merci